

Rapport sur la situation en matière de développement durable

Année 2021



SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
PARTIE 1 - Plans stratégiques transversaux pour un développement durable	7
PARTIE 2 - Etat des actions par finalité	11
2.1 LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE	12
2.2 LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE DES MILIEUX ET DES RESSOURCES	22
2.3 L'EPANOUISSEMENT DE TOUS LES ETRES HUMAINS	28
2.4 LA COHESION SOCIALE ET LA SOLIDARITE ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GENERATIONS	33
2.5 LA TRANSITION VERS UNE ECONOMIE CIRCULAIRE	35
PARTIE 3 - Eléments de méthode	39
PARTIE 4 - Intégration du développement durable dans les politiques conduites par Haut-Bugey Agglomération	41

INTRODUCTION

Présentation de la collectivité

Issue de la fusion au 1er janvier 2014 de 4 communautés de communes, et devenue communauté d'agglomération au 1er janvier 2018, Haut-Bugey Agglomération a intégré les 6 communes de la Communauté de Communes du Plateau d'Hauteville (Aranc, Corlier, Champdor-Corcelles, Evosges, Plateau d'Hauteville et Prémillieu) au 1er janvier 2019.

Haut-Bugey Agglomération compte désormais 42 communes, près de 64 000 habitants et exerce les compétences suivantes :

COMPETENCES OBLIGATOIRES

- Développement économique
- Aménagement de l'Espace communautaire
- Equilibre social de l'habitat
- Politique de la ville
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)
- Accueil des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets des ménagers
- Eau, assainissement et gestion des eaux pluviales urbaines

AUTRES COMPETENCES

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
- Action sociale d'intérêt communautaire
- Création et gestion de maisons de services au public
- Etude, création, aménagement, entretien et gestion de sites et équipements touristiques
- Soutien aux associations et clubs sportifs d'intérêt communautaire
- Construction et gestion d'une fourrière animale intercommunale et du service refuge pour animaux
- Instruction des autorisations et des actes relatifs à l'occupation du sol sous forme de prestations de services
- Organisation de la mobilité
- Institution et exercice du droit de préemption urbain
- Participation à l'élaboration de toute charte de développement et d'aménagement assortie d'un programme d'actions pluriannuel en liaison avec les procédures contractuelles établies par l'Etat, la Région, le Département ou l'Union Européenne
- Participation à des actions ou réflexions et opérations destinées à la valorisation de la filière bois
- Participation à l'aménagement et à la gestion de sites et établissements d'enseignement supérieur ou de recherches
- Soutien à l'élimination des déchets industriels
- Compétences complémentaires à la GEMAPI notamment dans le cadre de la protection des ressources en eau et des milieux aquatiques

Situé au Nord de la région Auvergne-Rhône-Alpes dans le département de l'Ain, le Haut-Bugey est au centre des grands axes de communication, à mi-chemin entre Lyon et Genève. Situé entre lacs et montagnes, le Haut-Bugey bénéficie d'un cadre naturel attrayant propice aux sports de plein air : randonnées, VTT, vélo, ski de fond, ski de piste, parapente, kayak, pêche... Les activités y sont multiples et variées : industries de la plasturgie et de la métallurgie, activités du bois et agricoles, tourisme... Plusieurs sites naturels et monuments historiques classés contribuent à la qualité de son cadre de vie et à son attractivité.



Origines et objectifs du rapport de développement durable

Le développement durable se définit, selon le rapport Bruntland (1987), comme « *un mode de développement qui répond aux besoins de générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.* »



Le **décret n° 2011-687 du 17 juin 2011** pris pour l'application de l'article 255 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement rend obligatoire la rédaction d'un **rapport sur la situation en matière de développement durable pour toutes les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants**. Ce rapport, devant être **présenté préalablement au débat sur le projet de budget**, met en perspective les interactions entre actions, politiques et programmes et leurs effets sur les **cinq finalités du développement durable** :

- La lutte contre le changement climatique
- La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- L'épanouissement de tous les êtres humains
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- La transition vers une économie circulaire

Le rapport de développement durable illustre la contribution de la collectivité aux défis nationaux et internationaux et la prise en compte des enjeux locaux :

- Il permet de présenter les réalisations concrètes.
- Il décrit les modalités de mise en œuvre de la démarche de développement durable au regard de l'implication des acteurs du territoire, de la mobilisation des services et de l'approche transversale des politiques publiques.

Ce rapport ne présente pas de façon exhaustive l'ensemble des actions menées par Haut-Bugey Agglomération en matière de développement durable. Certaines actions dont la mise en œuvre est opérationnelle depuis plusieurs années ne sont pas nécessairement mentionnées. Par exemple, les opérations de sensibilisation des agents, le service de portage des repas, le Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC), la plateforme de mobilité, le fond de replantation, l'adhésion à l'association de lutte contre le frelon asiatique ...

PARTIE 1

Plans stratégiques transversaux pour un développement durable

Le plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET)

Fruit d'un ensemble de diagnostics territoriaux (bilan de gaz à effet de serre, consommations énergétiques, vulnérabilité du territoire, diagnostics de réseaux...) et d'une démarche participative associant des acteurs des territoires, le premier PCAET de Haut-Bugey Agglomération a été approuvé le 4 décembre 2018. Il comprend 26 actions organisées autour de 7 axes stratégiques.

Trois approches transversales :

- Animer, suivre et évaluer la démarche,
- Améliorer l'autonomie énergétique du territoire par le recours aux énergies renouvelables locales,
- Sensibiliser les acteurs du territoire en vue de les mobiliser.

Quatre axes thématiques :

- Pour un patrimoine bâti sobre en énergie,
- Pour une mobilité durable et efficace,
- Pour une économie locale innovante et vertueuse,
- Pour un espace naturel préservé et valorisé.

Au travers de son PCAET, Haut-Bugey Agglomération s'est définie une vision pour le territoire :

" Avec tous les acteurs du territoire, agir durablement pour positionner le Haut-Bugey sur la trajectoire d'une transition énergétique visant le facteur 4 à l'horizon 2050."

Le Plan Local d'Urbanisme tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUiH)

Haut-Bugey Agglomération a approuvé le 19 décembre 2019 son Plan Local d'Urbanisme tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUiH). Fruit de quatre années de travail et de concertation avec les 36 communes de son périmètre, le PLUiH est un document d'urbanisme qui identifie les enjeux du territoire, définit un projet de développement durable et le met en œuvre avec différents outils, tels que le règlement, le zonage et le Programme d'Actions et d'Orientations (POA). Le PLUiH vise notamment à :

- **Préserver la biodiversité et le milieu agricole en limitant la consommation foncière**
Afin de limiter la consommation d'espaces agricoles et naturels, le PLUiH repose sur la priorité donnée à la remise sur le marché d'un volume important de logements vacants, et à l'urbanisation des terrains situés à l'intérieur de l'enveloppe urbaine existante. De plus, le PLUiH impose une densité minimale aux extensions urbaines. Ces objectifs s'accompagnent également au travers du POA de plusieurs actions concrètes en faveur de la sortie de vacances, et la rénovation énergétique des bâtiments.

La préservation des milieux naturels, agricoles et forestiers se traduit par le déclassement de plus de 475 ha de zones urbaines des documents d'urbanisme existants vers un zonage naturel ou agricole. De plus, les choix relatifs au développement urbain ont tenu compte de l'exploitation forestière, des activités agricoles et du maintien des dessertes dédiées. Sur le volet biodiversité, la traduction du PLUiH comporte notamment une protection forte des cœurs de biodiversité et des outils de protection réglementaire de la trame verte et bleue.

- **Limiter les impacts du climat**
Le PLUiH a introduit plusieurs dispositions en faveur des énergies renouvelables :
 - Le classement en zone d'équipement de plusieurs projets engagés de parc photovoltaïque
 - L'introduction dans le corps du règlement de dispositions en faveur du déploiement des énergies renouvelables dans les nouvelles constructions.

Concernant l'objectif de limiter les déplacements routiers, la qualité de la desserte et la recherche d'une proximité entre lieux d'habitat et lieux d'emplois ont été au cœur du système mis en place dans le cadre de la répartition de l'offre en logements. Ainsi, une commune disposant d'un bon niveau de desserte, d'une offre de services et d'emplois conséquents a été prioritaire dans les choix de développement.

Différentes dispositions en faveur des modes doux ont été intégrées dans les futurs programmes : voies dédiées, voies partagées, stationnement cycles et le stationnement pour véhicules électriques complète les dispositions réglementaires. En parallèle, les communes et l'agglomération ont inscrits plusieurs emplacements réservés pour poursuivre la politique de déclinaison des modes doux sur le territoire (voie douce du lac de Nantua) ou les sites potentiels pour le covoiturage.

Le contrat de relance transition écologique

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions fortes de Haut-Bugey Agglomération. Elles ont été traduites de manière transversale et opérationnelle dans une contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme du contrat territorial de relance et de transition écologique (CRTE) signé lors du conseil d'agglomération du 16 décembre 2021.

Les orientations stratégiques du CRTE signé entre Haut-Bugey Agglomération et l'Etat intègrent toutes les impératifs écologiques et de transition énergétique qui s'invitent comme enjeux majeurs des futures années. Que ce soit comme objectif (diminuer la précarité énergétique, favoriser les modes doux, etc.) ou comme moyen (rénover les centres-bourgs, mailler le territoire d'équipements de proximité plus performants au niveau des émissions de gaz à effet de serre), la transition écologique est aujourd'hui un levier pertinent pour répondre à tous les enjeux connus et rencontrés sur le Haut-Bugey :

- **Orientation 1 : Préserver les ressources du territoire**
- **Orientation 2 : Renforcer l'attractivité via la transition écologique**
- **Orientation 3 : Développer les services et la cohésion sociale**

Les orientations stratégiques font l'objet de fiches descriptives. Au nombre de 51, ces fiches comprennent des objectifs - chiffrés dans la mesure du possible ou qualitatifs - qui peuvent être selon le cas des objectifs numériques, écologiques, économiques, culturels ou sociaux, avec des indicateurs de résultats. Elles indiquent la liste des actions prêtes à être engagées ou des projets qui restent à préciser par champ d'intervention.

Haut-Bugey Agglomération, Territoire engagé pour la Transition Ecologique

Dans une volonté de l'ADEME de rapprocher et de renforcer la complémentarité des démarches en faveur de la transition écologique, les labels « Cit'ergie » et « Economie circulaire » se rassemblent dans une même identité pour former le nouveau programme « Territoire engagé pour la transition écologique ». Eu égard à son engagement conjoint dans les deux démarches, Haut-Bugey Agglomération est reconnu par l'ADEME comme :

- **Territoire engagé transition écologique - CLIMAT 2 étoiles**
Ex-reconnaissance Cap Cit'ergie
- **Territoire engagé transition écologique - ECONOMIE CIRCULAIRE 1 étoile**
Territoire engagé dans la démarche



PARTIE 2

Etat des actions par finalité

2.1 LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE



Enjeux sur le territoire

Depuis le 4 décembre 2018, Haut-Bugey Agglomération s'est dotée d'un Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET). Un PCAET est un **projet territorial de développement durable** qui a pour finalité la lutte contre le changement climatique et la préservation de la qualité de l'air. Il vise trois objectifs :

- **l'atténuation** : limiter l'impact du territoire sur le climat en réduisant les émissions de GES (gaz à effet de serre)
- **l'adaptation** : réduire la vulnérabilité du territoire au changement climatique
- **la préservation** de la qualité de l'air

Le territoire de Haut-Bugey Agglomération compte de nombreuses ressources naturelles, technologiques et économiques - qu'il convient de préserver, de valoriser et de dynamiser. Il ressort de l'analyse globale des impacts du changement climatique et du renchérissement des énergies fossiles sur le territoire de Haut-Bugey Agglomération trois grands types d'enjeux fortement sensibles sur le territoire : les enjeux sociaux, les enjeux économiques, et les enjeux paysagers.

Les enjeux sociaux sont particulièrement prégnants dans l'Ain et dans le Haut Bugey en raison de la double vulnérabilité énergétique du territoire : logement et mobilité. Avec le renchérissement des énergies fossiles, les coûts de déplacements et ceux liés au secteur résidentiel sont susceptibles d'évoluer à la hausse, augmentant le taux de précarité énergétique des habitants. Si les besoins de chauffage peuvent être atténués par une hausse des températures moyennes en hiver, la mauvaise performance énergétique du bâti couplée au développement des besoins énergétiques de confort d'été en période de canicule peuvent alourdir cette précarité.

Structurée aujourd'hui principalement autour de l'usage de la voiture individuelle, la mobilité apparaît comme un sujet majeur à traiter sur le territoire :

- Secteur le plus émissif de gaz à effet de serre – il est à prendre en compte pour la préservation de la qualité de l'air du territoire
- Forte dépendance des acteurs du territoire aux énergies fossiles pour assurer leurs déplacements (domicile-travail, accessibilité aux lieux de services, de santé...)
- Vulnérabilité face à l'augmentation des prix des carburants, vecteur d'amplification de la précarité énergétique de certains ménages
- Indispensable pour assurer l'accès à l'emploi et à la formation
- Nécessaire au développement du tourisme et à la valorisation du territoire

L'habitat est également identifié comme un secteur clé qu'il convient d'améliorer en prenant en compte les enjeux suivants :

- Un parc de logement ancien
- Des ménages en situation de précarité énergétique
- Des risques sanitaires pour les ménages les plus vulnérables

Les enjeux économiques s'expliquent en premier lieu par la présence importante du secteur industriel sur le territoire. Le réchauffement climatique d'une part, et la raréfaction des ressources en eau et énergétiques d'autre part représentent des risques significatifs pour l'économie du territoire. Les conflits d'usage sur l'eau vont devenir de plus en plus préoccupants, et la gestion des cycles de l'eau, compétence de la collectivité, un champ d'action à investir.

Par ailleurs, la compétitivité de l'industrie est inversement proportionnelle aux coûts des intrants énergétiques, composés aujourd'hui d'une part non négligeable d'énergies fossiles, amenées à disparaître, et ainsi à voir leur prix grimper. Il faut donc poursuivre l'effort de transition en prenant en compte les enjeux de l'économie circulaire.

La filière plasturgique, en recherche permanente d'innovation et déjà sensible à la part importante des coûts de l'énergie dans ses processus de fabrication, se doit de poursuivre ses efforts d'efficacité énergétique pour assurer sa compétitivité.

Le secteur du tourisme de nature et de moyenne montagne, véritable atout à développer, est inextricablement lié à l'évolution des conditions climatiques du territoire. Son potentiel économique est à valoriser en fonction de ces évolutions. L'industrie du bois, spécificité marquée du territoire, est impactée directement par les changements climatiques de long terme, et il convient de réfléchir à des pistes d'adaptation dès aujourd'hui.

Le territoire du Haut Bugey a une **identité géographique forte, et un patrimoine naturel remarquable**. La forêt en constitue un élément essentiel, en plus d'être un secteur économique majeur, son peuplement sera conditionné au changement climatique. Avec un territoire recouvert à 70% par la forêt et une hausse potentielle de la production, la prise en compte des enjeux sylvicoles – notamment le développement du bois-énergie et la préservation de la fonction de puits carbone – est importante.

L'identité du Haut Bugey est aussi liée à ses exploitations agricoles, son élevage laitier et ses produits de qualité. L'agriculture est un secteur très exposé aux phénomènes climatiques. La préservation de la filière lait et de ses AOP associées est un enjeu important pour l'agriculture locale.

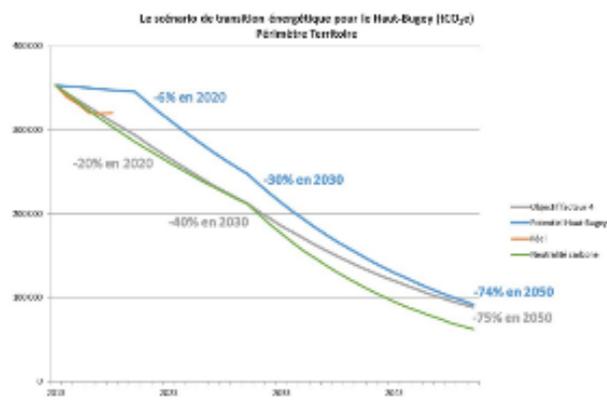
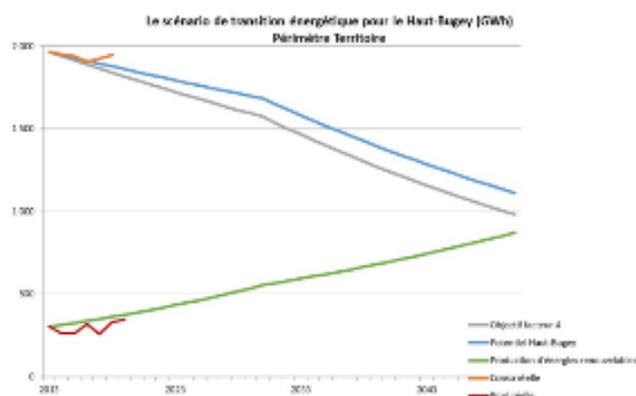
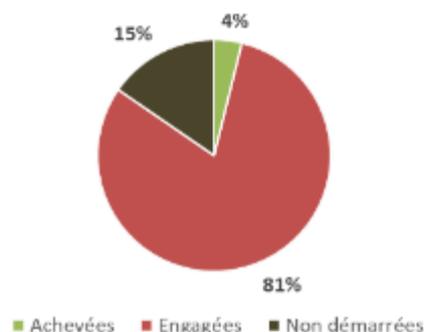
Ainsi, c'est toute la dimension paysagère et la biodiversité du Haut Bugey qui se retrouvent impactées par les tendances climatiques et énergétiques du XXIème siècle. Un nombre important de ces impacts rend vulnérable le territoire, mais le Haut-Bugey peut également en saisir les opportunités.

Animer, suivre et évaluer le PCAET

L'élaboration du bilan à mi-parcours du PCAET

Depuis fin 2014, la Communauté de Communes Haut-Bugey s'est lancée dans l'élaboration de son Plan Climat-Air-Energie Territorial, obligation réglementaire incombant aux collectivités locales de plus de 20 000 habitants. Premier territoire de la Région Auvergne-Rhône-Alpes à adopter son PCAET en fin d'année 2018 pour une durée de 6 ans, la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte dictait à Haut-Bugey Agglomération d'en élaborer un bilan à mi-parcours dans le courant de l'année 2021. A l'appui de la démarche « Territoire engagé transition écologique – Climat-Air-Energie » - anciennement Cit'ergie - avec le concours d'élus et de l'ensemble des services de Haut-Bugey Agglomération, cet exercice montre le degré de mise en œuvre du plan climat-air-énergie territorial ainsi que ses premiers résultats.

Bilan de la mise en œuvre des actions du PCAET (2018-2021)



Sensibiliser les acteurs du territoire en vue de les mobiliser

Le Challenge Mobilité « Au travail, j'y vais autrement »

La voie douce « Oyonnax – Nantua » pour se rendre au travail

Si la voie douce est principalement empruntée pour des activités de loisirs et balade, elle peut également être utilisée pour ses trajets quotidiens et notamment pour se rendre à son travail. Afin de sensibiliser la population haut-bugiste à cette pratique, Haut-Bugey Agglomération a organisé le mardi 21 septembre dernier une action à l'occasion du challenge mobilité Auvergne-Rhône-Alpes « Au travail j'y vais autrement ». Haut-Bugey Agglomération avait ainsi invité ses habitants à se rendre au travail grâce à la nouvelle voie douce du Lange. Plus de 80 personnes ont relevé le défi avec envie et ont été accueillies chaleureusement par des élus et agents HBA ainsi que des bénévoles de Vél'Oyo, sur les 3 points de ravitaillement mis en place à Bellignat, Martignat et Montréal-la-Cluse. Par ailleurs, l'entreprise Adduxi a accueilli des ateliers découverte mobilités sur son site de Bellignat à la pause du midi, grâce aux partenaires Duobus et l'association Wimoov. Un jeu concours était également organisé par HBA en partenariat avec les Cycles Di Lullo et la Maison du Vélo à Oyonnax. Les gagnants ont notamment pu repartir avec un vélo ainsi que des bons d'achats et accessoires pour mode de déplacements actifs.

Ce même jour, les agents de Haut-Bugey Agglomération ont été invités à participer au Challenge, en vélo, par le biais du covoiturage ou de la marche à pied, ils se sont rendus sur leurs lieux de travail en expérimentant d'autres modes de déplacement que la voiture individuelle fréquemment utilisée.



Des opérations de sensibilisation dans les écoles

Dans le cadre d'un partenariat entre Haut-Bugey Agglomération, VSB Energies nouvelles, responsable de l'exploitation du parc solaire et Enercoop, distributeur d'énergies renouvelables, les élèves des classes de CE1, CM1 et CM2 de la commune d'Izernore ont participé à une animation de sensibilisation proposée par l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de l'Ain - ALEC 01 autour des enjeux énergétiques et du changement du climat. Des opérations similaires pourront être organisées dans d'autres écoles et des visites du parc solaire proposés aux élèves.



Une réunion publique autour de la forêt et du changement climatique

Devant les questionnements d'une partie des habitants concernant les coupes rases réalisées sur le massif du Bugey, Haut-Bugey Agglomération en partenariat avec l'Office Nationale des Forêt, a organisé une réunion publique d'information. Cette réunion a permis d'échanger ouvertement sur le contexte forestier actuel face aux changements climatiques, l'évolution des populations de scolytes et leurs impacts sur le massif forestier. Cet événement organisé le 8 décembre dernier à Bellignat a regroupé près de 120 participants et a donné lieu à un concours et une exposition photos sur « la forêt du Bugey ».



Le jeune public dans la peau d'un gestionnaire forestier

Situé sur la commune du Plateau d'Hauteville, le marteloscope est un outil pédagogique destiné au jeune public de 12 ans et plus, qui permet de se mettre dans la peau d'un gestionnaire sylvicole le temps d'un après-midi. Sur une parcelle forestière dédiée, sur laquelle un inventaire forestier a été réalisé, via un tableur Excel, les participants peuvent choisir de couper « virtuellement » ou de conserver certains arbres en argumentant leurs choix (écologique, arbre dangereux pour un sentier, arbre de qualité arrivé à maturité...)



Les participants se mettent dans la peau d'un personnage (banquier / fermier ...) Une fois le tableur rempli, ce dernier calcule automatiquement le résultat de la coupe : parcelle trop ou insuffisamment éclairée ; trop de bois bio coupés ; oubli de couper les arbres dangereux pour l'accueil du public ... En 2021, malgré le contexte sanitaire lié au COVID 19, des élèves d'un collège de Lyon ont participé à cette animation avec pour objectif la découverte de la filière. Des adultes en formation dans le secteur de la scierie, la construction bois et le bûcheronnage se sont également prêtés à cet exercice.

Adhésion de Haut-Bugey Agglomération à la SPL ALEC 01

L'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de l'Ain (ALEC 01) est une structure associative œuvrant depuis plus de 35 ans à l'échelle départementale sur les thématiques énergie climat. Elle constitue le principal outil d'ingénierie territoriale mutualisé des collectivités et des EPCI de l'Ain et l'opérateur des politiques publiques en matière de transition énergétique dans le département. Outre son action sur le conseil et l'accompagnement à la rénovation énergétique de l'habitat, l'ALEC 01 anime des programmes en matière de lutte contre la précarité énergétique, de développement des énergies renouvelables, de maîtrise des consommations d'énergie, de développement de promotion de solutions de mobilité alternative. Ces différentes actions s'inscrivent dans les compétences des EPCI en lien avec leurs Plan Climat-Air-Energie Territoriaux. En 2021, pour répondre aux évolutions législatives l'ALEC 01 s'est engagée dans une démarche de mutation en Société Publique Locale (SPL) qui a vocation à reprendre les activités exercées au bénéfice des collectivités et des EPCI sur les thèmes suivants :

- L'efficacité énergétique
- L'utilisation rationnelle des ressources
- Les énergies renouvelables
- La lutte contre le dérèglement climatique
- La qualité de l'air
- La protection des ressources naturelles et de l'environnement
- La consommation responsable



Haut-Bugey Agglomération, à l'instar des 14 EPCI de l'Ain a adhéré à la SPL ALEC 01.

Améliorer l'autonomie énergétique du territoire par le recours aux énergies renouvelables locales

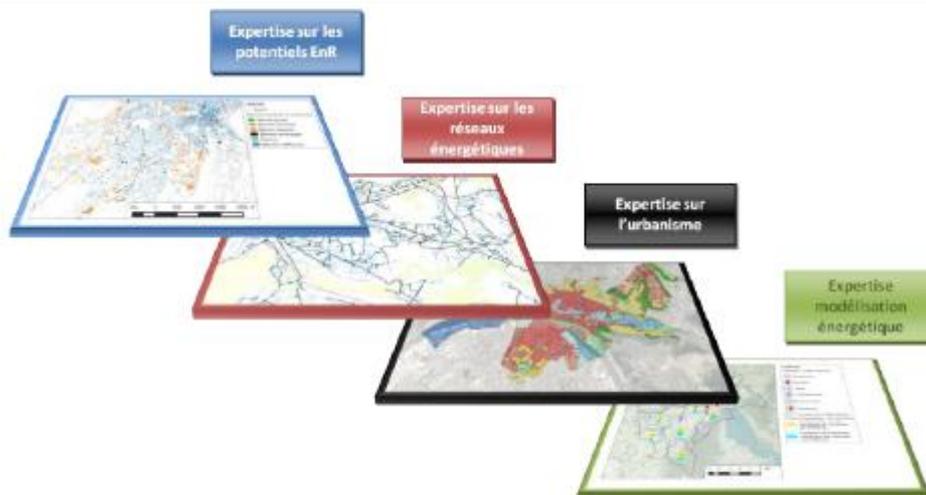
Les premiers kWh du parc photovoltaïque à Izernore

La centrale solaire photovoltaïque d'Izernore implanté sur une ancienne carrière dont le terrain est propriété de Haut-Bugey Agglomération a produit ses premiers kilowattheures en mars et a été inaugurée le 20 mai 2021. S'inscrivant dans les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de développement des énergies renouvelables inscrits dans le Plan Climat-Air-Energie du Haut-Bugey, ce parc est composé de 11 472 panneaux solaires sur une superficie de 6,21 hectares, pour une puissance installée de 5 MWc. La production électrique annuelle du site, est estimée à 6 015 MWh - soit la consommation annuelle de 3 000 habitants (environ 1 351 foyers).



Le lancement du schéma directeur des énergies renouvelables

Pour construire sa transition énergétique, Haut-Bugey Agglomération doit connaître précisément la production et la consommation d'énergie à l'échelle du territoire et planifier son évolution. Il s'agit d'organiser les réseaux et les installations de production pour aboutir à un système énergétique plus durable. Le schéma directeur des énergies renouvelables, enrichira et précisera, entre autres, les objectifs des actions du plan climat en matière de production et de distribution énergétique, tout en intégrant les enjeux de réduction des consommations.



L'adhésion de Haut-Bugey Agglomération à la SEM Les Energies de l'Ain

Afin de poursuivre et d'accroître sa participation à la mise en œuvre des objectifs de politiques publiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre, le SIEA, en concertation avec le Département de l'Ain et les EPCI de l'Ain, a créé une société d'économie mixte dédiée aux énergies renouvelables qui mutualisera les moyens, les expertises et les financements publics et privés au bénéfice de tous les habitants. La structure a pour objectif de couvrir des domaines d'action variés, se positionnant ainsi comme un outil dédié à la mise en œuvre de la transition écologique et énergétique dans l'Ain sur les volets : production, stockage, et usages des énergies, rénovation thermique des bâtiments, et adaptation des transports.

Haut-Bugey Agglomération, à l'instar des 14 EPCI de l'Ain a adhéré à la SEM LEA.



Pour un patrimoine bâti sobre en énergie

Des aides de l'intercommunalité pour la rénovation du parc social

Dans le cadre des aides du PLUiH et afin d'améliorer la qualité du parc public, participer à la solvabilisation des ménages via la réduction des dépenses énergétiques et participer aux ambitions définies par le PCAET en matière de transition écologique et d'amélioration de l'habitat, Haut-Bugey Agglomération soutient les opérations en acquisition-amélioration des bailleurs sociaux et de réhabilitation de leur parc et mobilise des aides afin de voir émerger ces projets.



La transition écologique dans les projets de construction et d'entretien des bâtiments

En parallèle d'un suivi régulier des consommations d'énergie et d'eau de son parc de bâtiments, Haut-Bugey Agglomération, pour chaque opération de construction ou de rénovation, s'interroge pour une prise en compte optimisée des enjeux environnementaux, sociaux et économiques (construction de l'extension du siège sociale, cité des plastiques de demain, club house du golf de Samognat, Maison de l'eau...). Par exemple en 2021, le siège de Haut-Bugey Agglomération a fait l'objet d'une opération de remplacement des anciens systèmes d'éclairage des bureaux par des pavés LED, tout en réduisant le nombre de point d'éclairage et en conservant le confort des agents.

Pour une mobilité durable et efficace

DUOBUS élargi l'offre de transport

En 2021, DUOBUS a élargi son offre de transport, une ligne interurbaine dessert désormais les communes de Samognat, Izernore, Béard-Géovreissiat et Montréal-la-Cluse tous les jours du lundi au samedi, l'après-midi, avec 2 allers retours. La ligne 5 a donné lieu à 3 812 validations de titres de transport l'année dernière.



Vél'Haut-Bugey, le succès du service de location de VAE

Fort du succès du service de location longue durée de vélos à assistance électrique (VAE) dénommé Vél'Haut-Bugey, HBA et son délégataire Duobus ont décidé d'augmenter la flotte actuelle de 100 %, passant ainsi de 20 vélos (tous loués) à 40 au printemps prochain 2022. Les VAE sont proposés au public du territoire pour de la location longue durée sur 1, 3 ou 6 mois. Pour en bénéficier, il convient d'être majeur, de ne présenter aucune contre-indication médicale à la pratique du vélo et de s'engager sur l'intégralité du contrat choisi, dans une conduite prudente et respectueuse du code de la route, et prendre soin du matériel fourni tout au long du contrat.



Oyonnax et Nantua reliées par la voie douce du Lange

Largement plébiscitée, attendue et déjà très utilisée par la population, la voie douce du Lange visant à relier la gare d'Oyonnax aux bords du lac de Nantua, est un des projets phares du territoire du Haut-Bugey. Longue d'un peu plus de 15 km, elle traverse les communes d'Oyonnax, Bellignat, Groissiat, Martignat et Montréal-la-Cluse pour rejoindre la cité catholarde. Destinée à faciliter les déplacements de la population locale et promouvoir les activités de loisirs et touristiques, la voie douce du Lange a été inaugurée le 8 juillet 2021.



Pour une économie locale innovante et vertueuse

Le lancement du projet alimentaire territorial

Haut-Bugey Agglomération s'est engagée dans la définition d'un projet alimentaire territorial, avec en perspective l'émergence d'un plan d'actions ambitieux destiné à couvrir de nombreuses attentes, porté par une volonté forte de résilience alimentaire et d'une approche environnementale engagée, articulée autour de 3 axes forts :

- **La consolidation et la valorisation des unités de production,**
- **L'amélioration des circuits de transformation et distribution,**
- **L'éducation à l'alimentation des consommateurs.**

A travers ce plan alimentaire territorial, Haut-Bugey Agglomération vise à maintenir le tissu agricole en place, en accélérant la conversion bio de 13 à 25 % et en multipliant par deux les circuits courts de vente directe. La réflexion portera également sur la constitution d'un outil juridique capable d'accompagner des restaurants collectifs publics et privés en leur donnant les moyens de peser sur les critères environnementaux et sociaux. Des actions de sensibilisation à une alimentation saine et durable, corrélées à une cuisine pédagogique sont le moteur d'un vaste plan éducatif, dans lequel la consolidation des chaînes de solidarité est indispensable.

2.2 LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE DES MILIEUX ET DES RESSOURCES



Enjeux sur le territoire

Le paysage du Haut-Bugey est fortement marqué par la présence de la forêt : 70% de la surface du territoire est composée de forêt. Aujourd'hui cette forêt est convoitée tant pour l'exploitation du bois, ressource économique pour les communes qui alimentent de nombreuses entreprises que pour les loisirs qu'elle offre aux habitants du territoire : on parle d'une forêt multifonctionnelle. L'enjeu pour le territoire est de **valoriser toutes ces fonctions** dans le cadre d'une **gestion durable**. Le territoire est également marqué par son aspect nature, ses rivières et ses lacs que Haut-Bugey Agglomération souhaite préserver en luttant contre la pollution des milieux (eau, air et sols). Pour ce faire elle s'est engagée dans un programme de réhabilitation de station de dépollution.

En outre, le Haut Bugey participe à la préservation de la biodiversité et la protection des ressources au sein de son territoire dans le cadre de sa compétence GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI). Depuis le 1er janvier 2018, Haut-Bugey Agglomération a transféré sa compétence GEMAPI au Syndicat de la Rivière d'Ain Aval et de ses Affluents (SR3A) et au Parc Naturel Régional du Haut Jura. Dans ce cadre, le SR3A porte les actions menées dans le cadre de son contrat rivière.

Haut-Bugey Agglomération tend également à initier une approche multifonctionnelle des territoires ruraux en étant porteur de plusieurs politiques contractuelles liées à ces territoires, comme la gestion du fond de replantation. En effet, les collectivités territoriales et les acteurs de la filière bois ont décidé de se réunir pour agir conjointement en faveur de la forêt avec pour objectif, la dynamisation de la production de bois d'œuvre feuillus ou résineux dans le cadre d'une gestion durable. « Construire une ressource forestière pour l'avenir » permet d'aider les propriétaires à réaliser des travaux de reboisement ou de valorisation de la régénération naturelle.

L'inauguration des travaux sur la commune d'Izernore

Depuis l'été 2021, avec la réalisation des travaux de mise en conformité du système d'assainissement d'Izernore, les effluents du secteur sont transférés à la station d'épuration du Pont-Royat située à Béard-Géovreissiat. L'Agence de l'Eau a subventionné pour moitié les 2,5 millions d'euros investis par HBA et le Département de l'Ain pour 15%. Place désormais à trois chantiers majeurs dont les deux premiers ont débuté cet automne pour un montant de 3,5 millions d'euros. Le premier à Sonthonnax-la-Montagne avec la création de la station d'épuration d'Heyriat / Crépiat et le second à Izernore avec des travaux de mise en séparatif des réseaux d'eaux usées et pluviales ainsi qu'un renforcement du réseau d'eau potable. Le troisième chantier à Dortan démarrera au printemps 2022, rues Colonel Romans Petit et du Parc ave de nouvelles canalisations d'eau potable et d'assainissement.



Des soutiens aux entreprises pour la gestion des effluents non domestiques

Les zones urbaines génèrent un grand nombre de micropolluants qui sont véhiculés jusqu'au milieu aquatique via les retombées atmosphériques, les rejets de stations d'épuration, les eaux pluviales et les surverses unitaires de temps de pluie issues des déversoirs d'orage. Les systèmes aquatiques situés à l'aval des grandes agglomérations sont donc généralement impactés. Ces effluents sont rejetés avec ou sans traitement vers les eaux de surface mais aussi vers les eaux souterraines via les ouvrages d'infiltration.

Une démarche de concertation avec les industriels, dite Opération Collective, en collaboration avec l'Agence de l'Eau, menée essentiellement sur le système d'assainissement de Pont Royat (Nantua, Izernore, St martin du Fresnes, Brion, Les Neyrolles, Montréal-la-Cluse, Béard-Géovreissiat, Port) a été initiée véritablement en 2021. Les entreprises du reste du territoire peuvent également se faire accompagner par HBA pour se mettre en conformité si besoin. Le diagnostic réalisé conjointement peut conclure à des risques de pollution ou simplement à des améliorations à apporter. Dans ce cas l'Agence de l'Eau propose des subventions pour les travaux de mise en conformité qui peuvent aller de 40 à 70% selon la taille de l'entreprise.

La visite de la station d'épuration de Groissiat avec l'AEPV

Jeudi 22 juillet 2021, l'Association des Acteurs Economiques de la Plastics Vallée, en partenariat avec Haut-Bugey Agglomération et Suez, ont organisés une visite technique de découverte du système de collecte et d'épuration des eaux usées, en ouvrant les portes de la station d'épuration à Groissiat. Cette visite s'est inscrite dans un cycle de sensibilisation pour la réduction des rejets en milieu naturel et le développement des branchements de qualité. Elle s'est adressée à tous les membres de l'AEPV : dirigeants, directeurs, service qualité et HSE et a regroupé près de 25 personnes. Cette visite faisait suite à des ateliers d'échanges déjà menés en mai et juin 2021 avec les différents acteurs, industriels, collectivités et institutionnels.



Les premiers résultats de l'observatoire de l'eau

Envisagées en 2020, les premières actions pour la mise en place d'un observatoire de l'eau ont été mises en œuvre, avec notamment la mise en place de capteurs sur certains captages et leur environnement afin de commencer à constituer un historique de données. Les objectifs sont de suivre le comportement des ressources en eau d'un point de vue qualitatif et quantitatif, de connaître et maîtriser les influences des prélèvements sur le milieu naturel, d'anticiper les périodes d'étiage et les impacts du changement climatique. Ainsi, dans le cadre de l'étude menée pour le Conservatoire des Espaces Naturels sur le lac de Sylans, des sondes ont été installées dans des piézomètres existants, ainsi que dans le milieu naturel, marais de la Doye et lac de Sylans, afin de suivre leur évolution et l'éventuel impact des différents prélèvements.



Les travaux de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI)

- **Des animations scolaires pour les écoles et collèges**

Le SR3A propose aux établissements scolaires – de la maternelle au collège – une offre pédagogique thématique « Ressource eau, espaces naturels et biodiversité ». Chaque animation est assurée par une association locale partenaire. Les interventions sont composées d'ateliers et d'outils pratiques et sont réfléchies comme compléments aux projets éducatifs des classes ou des écoles.



Copyright AdobeStock_@Anastasia

- **Un plan de gestion pour les affluents des Gorges de l'Ain**

Les gorges de l'Ain constituent la partie intermédiaire de la rivière d'Ain, qui se caractérise par une zone étroite et encaissée entre des falaises de calcaires qui comprend cinq retenues artificielles (Vouglans, Saut Mortier, Coiselet, Cize-Bolozon, Allement). Ces gorges étaient un territoire orphelin à la création du SR3A en 2018. Le syndicat a donc lancé très rapidement un premier travail de diagnostic sur la partie aindinoise, de l'état et du fonctionnement des cours d'eaux et des milieux annexes pour proposer aux communes et aux usagers un programme de gestion adapté à cet environnement. Le plan de gestion proposé par le SR3A vise dès lors à concilier les usages présents autour de ces milieux et à préserver ces espaces naturels source d'une riche biodiversité. Il aboutira à des actions concrètes de restauration et ou gestion sur le terrain.



Copyright SR3A

Parmi les premières lancées en 2021, la réalisation d'un programme spécifique au marais de Heyriat et au Bief du Mailloux. Le SR3A est ainsi en pleine collaboration avec les communes de Sonthonnax-la-Montagne et Nurieux-Volognat ainsi que tous les acteurs du territoire pour restaurer ce bief et ce marais.

- **La poursuite ses travaux de restauration écologique pour le Lange**

Depuis 2019 déjà, le Lange fait l'objet d'une attention particulière et de travaux réguliers à Montréal-la-Cluse. À l'entrée nord de la commune, une première zone d'expansion des crues a été créée et des aménagements ont été effectués pour améliorer les fonctionnalités de la rivière. Cette dynamique se poursuit actuellement sur la zone du Pré Luquain avec de nouveaux travaux qui concilient la restauration des milieux et la lutte contre les risques d'inondation. Ces opérations vont redonner une dynamique plus naturelle au Lange et réduire l'effet de canalisation que l'on observe avec la création de méandres, de zones d'écoulements plus ou moins rapides et surtout des connexions facilitées entre les différents lits de la rivière. À cela, s'ajoutent des travaux de mise en place d'infrastructures écologiques telles que des mares et des hibernaculum (espaces d'hibernation de la petite faune). Au final, les truites et les ombres communs mais aussi les amphibiens retrouveront des habitats propices à leur cycle de vie.



Copyright SR3A



Copyright SR3A

- **La lutte contre les espèces exotiques envahissantes**

Une espèce exotique envahissante est une espèce qui a été introduite par l'homme en dehors de son aire de répartition naturelle, qui parvient à survivre et à se reproduire sans intervention humaine sur plusieurs générations et qui est capable de s'étendre au-delà des sites d'introduction.

Sur l'Espace Naturel Sensible d'Aranc ou le long du Lange, le SR3A lutte contre une espèce nommée le Solidage d'Amérique, connue aussi sous le nom de Verge d'Or. C'est une plante problématique dans le sens où elle bloque le développement de toute autre végétation et s'installe sur les zones humides qui présentent par ailleurs les habitats et une flore parmi les plus rares.

D'une surface de 113 hectares, l'Espace Naturel Sensible « Zones humides et prairie sèche de Thézillieu » est géré depuis 2013 par le SR3A. Les travaux d'entretien ont porté sur la lutte contre une espèce invasive nommée la Berce du Caucase. Le SR3A se donne donc l'objectif de l'éradiquer complètement de cet espace, et ce, lors d'opérations d'arrachage à la pelle mécanique. Ce travail de longue haleine, démarré en 2014, doit se terminer d'ici quelques années lorsque la « banque de graine » présente dans le sol sera épuisée.



Copyright obligatoire : Olivier Pichard



Copyright obligatoire : SR3A

Une campagne de stérilisation des chats

Maîtriser les populations de félins errants est un enjeu de salubrité publique. La fondation « 30 Millions d'amis », comme la Société Protectrice des Animaux (SPA), encouragent et recommandent la stérilisation, seule méthode efficace et éthique pour lutter contre la prolifération des félins errants. Un couple de chats non stérilisés peut en effet engendrer plus de 20 000 descendants en 4 ans. Alertée sur la question, HBA et 23 communes du Haut-Bugey ont signé une convention de partenariat pour une campagne de stérilisation menée par le refuge animalier du Haut-Bugey. Durant l'année 2021, cette campagne a permis la stérilisation de plus de 200 chats et 50 chatons.



2.3 L'EPANOUISSEMENT DE TOUS LES ETRES HUMAINS



Enjeux sur le territoire

Par les compétences exercées, Haut-Bugey Agglomération vise à réaliser un haut niveau de service public sur de nombreux domaines : l'insertion et l'emploi, la politique de l'habitat, mais également pour assurer un accès à des pratiques sportives et de loisirs adaptés à tous les publics. En outre, Haut-Bugey Agglomération intervient de différentes manières pour soutenir et stimuler l'éducation, la formation et l'emploi et promeut de nombreuses initiatives.

Le lancement de la Maison de l'Habitat

Depuis la mi-mars 2021, un nouveau service aux habitants du Haut-Bugey a vu le jour au siège de Haut-Bugey Agglomération : la Maison de l'Habitat. Afin d'être au plus près des habitants des permanences sont organisées tous les mois aux France Services de Nantua et de Plateau d'Hauteville. Pour tous les sujets de l'habitat et du logement, la Maison de l'Habitat du Haut-Bugey accueille les habitants du territoire pour les renseigner, leurs apporter des réponses et des conseils dans tous leurs projets : location, achat, travaux, investissement et mise en location des logements. La Maison de l'Habitat est la porte d'entrée de confiance pour tout habitant du Haut-Bugey. HBA garantit aussi la qualité, la neutralité et l'indépendance des conseils en s'appuyant sur un réseau de partenaires tels que l'Association Départementale d'Information sur le Logement de l'Ain (ADIL01), l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de l'Ain (SPL ALEC01) ou encore Urbanis. Après les 6 premiers mois de fonctionnement, la Maison de l'Habitat enregistre 390 contacts et échanges dont 312 projets et 945 visites du site Internet.



La santé et la sécurité au travail, une préoccupation de Haut-Bugey Agglomération

Haut-Bugey Agglomération par l'intermédiaire de son service « Santé et sécurité au travail » se mobilise pour la qualité des moyens mis à la disposition de ses agents dans le travail. Il est un service ressource pour faire évoluer les pratiques et la qualité de vie au travail. Avec le médecin du travail et le service des ressources humaines, il s'attache à mettre en œuvre des mesures de protection de la santé pour les agents (vaccinations, visite médicale, mesures d'hygiène, qualité des infrastructures, amélioration des locaux sociaux, actions de prévention). Le service « Santé et sécurité au travail » est un maillon ressource dans la chaîne de la qualité et de l'épanouissement de l'agent au travail. Le service assure également la mise à disposition pour les agents des équipements individuels et collectifs appropriés à leurs fonctions.

Dans le contexte sanitaire de l'année dernière, le service « Santé et sécurité au travail » a assuré un accompagnement et un soutien auprès des agents de la collectivité, en répondant à leurs interrogations, par la mise à disposition de masques, de gel hydroalcoolique et d'autotests de dépistage du virus ou encore par l'organisation de séances de vaccination.

Des formations visant l'épanouissement des agents de la collectivité ont été organisées en partenariat avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) selon des thématiques diverses telles que la posture au poste de travail, la préparation de la retraite ou encore les conflits dans le cadre professionnel. La collectivité s'attache également au suivi des formations nécessaires à la fonction de chaque agent. Des formations dites « citoyennes » comme les premiers secours et les premières interventions en cas d'incendie sont proposées aux agents. Ces formations sont dispensées majoritairement en interne ou conjointement avec les communes du territoire. Cette organisation permet de limiter les déplacements et encourage le covoiturage. Cette dynamique collective facilite les échanges et la cohésion des groupes.



L'ouverture du conservatoire à l'ensemble du territoire

Débutant, amateur ou tenté par une formation professionnelle, le Conservatoire du Haut-Bugey accompagne chacun selon ses envies et permet ainsi de sensibiliser à l'univers musical et chorégraphique ; de dispenser une formation artistique de qualité tout en encourageant la création. Dès l'âge de 5 ans, les élèves peuvent s'inscrire au cours d'éveil (musique et danse). S'ils hésitent sur le choix de l'instrument, ils peuvent emprunter « l'atelier de découverte instrumentale » qui les sensibilise au monde musical, grâce à la découverte de tous les instruments enseignés au Conservatoire. Avec la prise de compétence du Conservatoire à Rayonnement Départemental de Musique et Danse par Haut-Bugey Agglomération, c'est un accès plus juste et plus facile aux activités qui est offert à l'ensemble des habitants du territoire, avec une harmonisation des prix pour tous les habitants du Haut-Bugey. Malgré le contexte sanitaire, ce sont plus de 600 élèves qui bénéficient de ces services en 2021. Outre les cours de musique et de danse, le conservatoire organise tout au long de l'année des concerts ouverts à tous.



L'opération « apprendre à nager » au Centre Nautique Robert Sautin

L'apprentissage de la natation est un processus long qui fait appel à de nouveaux repères pour l'enfant et lui demande d'être en contact régulier avec l'activité. Grâce au dispositif « Apprendre à nager », les maîtres-nageurs du Centre Nautique Robert Sautin offrent la possibilité aux enfants des quartiers politique de la ville à partir de l'âge de 4 ans d'accéder gratuitement à des cours de natation – avec pour objectifs principaux, d'appréhender le milieu aquatique, savoir nager à l'entrée en 6^{ème}, pratiquer des activités aquatiques et nautiques en toute sécurité et prévenir les noyades.



En parallèle, le Centre Nautique Robert Sautin offre toujours deux activités à destination d'un public éloigné de la pratique physique du fait de difficultés de santé (diabète, pathologies cardiovasculaires, cancers, suite d'opérations, surpoids, séniors). Elles se déroulent le mercredi matin, pour l'aqua santé (ateliers passerelles à destination des personnes peu autonomes) et pour l'Aquafitness sport santé pour les personnes plus autonomes qui sont des séances sport-santé pour la remise en activité progressive.

Des élèves découvrent le Golf du Haut-Bugey

Tous les mardis pendant sept semaines, 60 élèves du collège Saint Joseph d'Oyonnax sont venus faire leur cursus Golf sur l'enceinte du golf à Samognat. Pour leur 3^{ème} semaine, ils ont effectué un échauffement au practice et une mise en pratique sur le parcours, encadrés par les bénévoles de l'association du Golf du Haut-Bugey. Cette découverte pratique du golf a été associée à une sensibilisation du jeune public aux enjeux de préservation de la biodiversité remarquable présente tout au long du parcours.



De nouveaux paysages et des terrains variés pour les traileurs et marcheurs nordiques

Le concept d'une Station est de donner accès aux pratiquants sportifs à des itinéraires balisés et spécialement adaptés à la pratique, que ce soit le trail ou la marche nordique, mais aussi à des ateliers techniques d'entraînement, toujours en accès libre, pour débiter ou progresser à son rythme. 40 km en trail, 40 km en marche nordique et 4 ateliers trail constituent le nouvel équipement de l'extension des Stations. Les itinéraires ne sont pas choisis au hasard mais conjuguent à la fois l'intérêt sportif et le plaisir de la découverte des sites emblématiques des territoires traversés. A Plateau d'Hauteville, les parcours d'une distance de 7 à 15 km et d'un dénivelé positif de 60 à 470 mètres répondent à tous les besoins, du débutant au plus expérimenté. Ils sillonnent aussi bien la forêt des Dergis, le marais de Vaux que les crêtes de la Praille et les abords de cascades.



Marais de Vaux

2.4 LA COHESION SOCIALE ET LA SOLIDARITE ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GENERATIONS



Enjeux sur le territoire

Haut Bugey Agglomération est attachée à la cohésion entre les territoires et les générations. Cela se traduit par des actions en faveur des personnes âgées d'une part et l'émergence de projets de territoires pour les petites communes, les villages et les bourgs.

La politique publique de l'emploi et de la formation concerne les jeunes (16-25 ans), les demandeurs d'emploi, les personnes en contrats précaires ou en recherche de formation mais également les salariés des entreprises implantées sur le territoire.

Petites villes de demain, une aide d'urgence au commerce et à l'artisanat

Le développement et le soutien de l'activité commerciale est un enjeu central identifié dans la candidature commune des 3 villes lauréates du Programme des Petites Villes de Demain, à savoir Montréal-la Cluse, Nantua et Plateau d'Hauteville.

Plus globalement, Haut- Bugey Agglomération porte une politique volontariste et ambitieuse à l'échelle du territoire pour permettre à l'activité commerciale de transcender la crise économique et sanitaire, s'agissant d'un moteur économique contribuant activement à l'attractivité des communes.

Les solutions apportées par la Banque des Territoires à destination des communes et intercommunalités au titre du Programme Petites Villes de Demain, apportent des solutions opérationnelles répondant aux besoins du territoire. En tant qu'EPCI coordonnateur du dispositif, Haut- Bugey Agglomération souhaite impulser une approche globale et collective en intégrant également la ville d'Oyonnax et son tissu urbain (action Cœur de Ville), dans ses perspectives de développement commercial.

Des conseillers numériques accompagnent les habitants

Le gouvernement, soucieux d'offrir un maillage efficace et pertinent du territoire, a développé France services en s'appuyant sur les collectivités volontaires dont Haut-Bugey Agglomération. Cette nouvelle politique publique vise à faire monter en gamme les Maisons de Services au Public à l'aide d'une intensification de la formation et de l'offre de service proposée aux citoyens. Dans cette dynamique, cinq conseillers accompagnent les habitants du territoire dans leurs usages du numérique tels que prendre en main son smartphone ou son ordinateur, gérer ses mails, accompagner son enfant dans sa scolarité, sécuriser ses achats en ligne... Des ateliers collectifs gratuits, de maximum 8 personnes, ouverts à tous et pour tous les besoins sont proposés depuis janvier 2022.



L'attribution des logements sociaux, mise en place d'une commission « cas complexes »

La commission « cas complexes » est une commission locale, mise en œuvre à l'échelle de Haut-Bugey Agglomération dans le cadre de sa politique en matière d'attribution du logement social. La commission « cas complexes » est une instance partenariale dont la mission principale est de permettre l'accès au logement social des ménages connaissant des difficultés d'accès à celui-ci en raison de leur situation. Les demandes de mutations complexes peuvent également être étudiées par la commission. La commission assure un lien partenarial entre les acteurs du logement et de l'hébergement afin de satisfaire les besoins des ménages.

2.5 LA TRANSITION VERS UNE ECONOMIE CIRCULAIRE



Enjeux sur le territoire

La typologie économique du territoire établie il y a 50 ans était essentiellement basée sur l'industrie du plastique. La diminution graduelle de ses activités a incité la collectivité à promouvoir une économie plus diversifiée et orientée vers le tourisme et la nature. La volonté de la collectivité étant de favoriser un nouveau modèle de développement plus en phase avec les préoccupations actuelles.

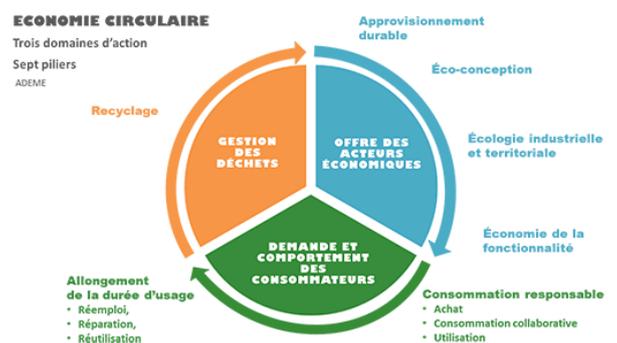
Le lancement des travaux de la cité des plastiques de demain

Haut Bugey Agglomération a lancé la consultation des entreprises pour la construction du bâtiment qui accueillera la cité des plastiques de demain. Situé sur un foncier de 39 100 m², le projet de la cité des plastiques de demain constitue un enjeu majeur pour le bassin économique local afin de favoriser l'implication des acteurs industriels, de leur proposer des locaux adaptés et modulables pour accompagner le développement des jeunes entreprises. L'objectif étant de permettre à de jeunes entreprises de se développer principalement autour des thèmes de la plastronique, de l'industrie 4.0 et surtout de l'économie circulaire. En partenariat avec l'IPC et Trivéol, la possibilité d'y intégrer la cité du recyclage, porte d'entrée aux industriels pour la recherche de solution autour de ce thème est également étudiée.

La cité des plastiques de demain hébergera une ligne test de recyclabilité des différents emballages plastiques qui a été inaugurée le 23 septembre dernier à l'IPC à Bellignat, en présence des différents acteurs des filières plasturgie, recyclage et des collectivités publiques. L'idée de cette chaîne est de pouvoir tester en amont si l'emballage plastique d'un produit va pouvoir se recycler facilement. Ainsi, un industriel pourra savoir si son contenant (barquette, sachet, flacon, bouteille...) pourra se recycler à l'issue de son utilisation. Un grand pas pour la filière qui doit tendre vers l'objectif du 100% recyclé d'ici 2025 de la loi économie circulaire.

Une dynamique d'économie circulaire dans la Plastics Vallée

L'économie circulaire est un enjeu majeur dans la société et particulièrement sur l'agglomération du Haut Bugey avec une concentration importante d'entreprises plasturgiques qui doivent faire face à une mutation importante de l'image du plastique et aux récentes propositions gouvernementales concernant la plasturgie et les objectifs de recyclage ambitieux annoncés. L'ambition de Haut-Bugey Agglomération est de mettre en place des actions concrètes visant à aider les citoyens et les industriels à appréhender ces nouveaux enjeux et faire en sorte que toute l'agglomération tende à être vertueuse et exemplaire dans cette approche. En ce sens, fin 2021, Haut-Bugey Agglomération à l'appui de l'outil « territoire engagé pour la transition écologique – économie circulaire » a engagé un travail de définition de sa stratégie et de son plan d'actions en matière d'économie circulaire.



Dans le cadre de l'initiative « Territoires d'Industrie », qui a pour but de rassembler les pouvoirs publics et les industriels d'un même territoire pour concentrer les moyens d'action et apporter des solutions aux besoins identifiés, une initiative sur le territoire de l'Ain a été lancée en 2020. HBA travaille sur l'axe « Innovation » et plus particulièrement sur une fiche action autour des initiatives de l'économie circulaire dans la Plastics Vallée. Dans ce cadre, HBA est accompagné par l'association MACEO pour comprendre et faire un bilan de toutes les initiatives d'économie circulaire existantes sur le territoire en lien avec la filière plasturgie. Trois segments de la filière ont été identifiés :

- La mise en œuvre de pièces plastiques par injection
- Le cas particulier des articles pour la cosmétique
- Le recyclage

Les composteurs « made in Haut-Bugey » toujours disponibles

Dans le cadre de sa politique de promotion du compostage et de l'économie circulaire, Haut-Bugey Agglomération propose aux habitants de ses 42 communes l'achat en direct de composteurs en bois et en plastique fabriqués sur le territoire, à un prix avantageux. Composter permet de réduire les quantités de déchets ménagers à collecter, transporter et traiter. Actuellement, près du quart du poids des ordures ménagères de Haut-Bugey Agglomération est encore composé de déchets compostables, soit environ 50 kg par habitant et par an. Le succès de cette opération s'est confirmé en 2021 puisque plus de 170 composteurs individuels ont trouvé preneurs sur le territoire et des points de compostage collectif ont été installés. Citons également l'initiative du restaurant « L'Atelier by K » à Brion qui s'est équipé de composteurs pour valoriser l'intégralité de ses déchets de cuisine.



Les collectes des sapins et des cartons se poursuivent

La collecte assurée auprès des commerçants d'Oyonnax, Bellignat et Arbent a permis en 2021 le recyclage d'environ 242 tonnes de cartons. L'opération de ramassage des sapins de Noël, quant à elle, a permis de collecter près de 300 sapins, dont le broyat sera utilisé pour le compostage collectif et le paillage des espaces vert de la ville d'Oyonnax.



Le déploiement de conteneurs enterrés

Cinq points de collecte enterrés ont été installés à l'été 2021 sur le centre-ville de Nantua, et deux points à la fin de l'automne sur le quartier du Pré des Saules à Bellignat. L'objectif de cette opération est d'offrir aux habitants une solution de proximité de gestion de leurs déchets, avec l'implantation de nouveaux points de tri et une meilleure salubrité (plus de sacs poubelles déposés sur les trottoirs ou de bacs poubelles qui débordent). Le collecte des conteneurs enterrés génère également moins de nuisances au niveau sonore et permet d'améliorer le bilan carbone de la collecte.



La gestion des palettes

Dans le cadre du développement de l'économie circulaire sur le territoire, HBA a noué un partenariat avec l'entreprise « La Boîte à Bois » pour récupérer et réutiliser les palettes déposées par les usagers sur la déchetterie d'Izernore. Au lieu de déposer les palettes en bon état dans la benne à bois où elles servaient de matériau recyclé ou de combustible de chauffage, les palettes sont réparées et réutilisées par des entreprises locales.

L'extension des consignes de tri

Deux secteurs de HBA, représentant 15 communes et 11 000 habitants, peuvent désormais trier l'intégralité de leurs emballages ménagers et de leurs papiers, qui seront recyclés pour leur donner une 2^{ème} vie. Les barquettes, films et pots plastiques ne finissent plus dans la poubelle à ordures ménagères, mais sont triés dans un centre de tri de dernière génération.



PARTIE 3

Eléments de méthode

La participation de tous les acteurs

De nombreux projets sont menés en associant les acteurs par le biais de réunions publiques, d'ateliers de concertation ou d'atelier de mobilisation :

1. Les comités de pilotage sont créés pour les projets, plans et programmes structurants et permettent d'établir une véritable concertation
2. Le travail important des élus au sein des commissions permet d'apporter des propositions d'actions aux instances décisionnelles de Haut-Bugey Agglomération

Le pilotage des projets

Les projets de la communauté d'agglomération sont menés par l'organisation de comités de pilotage comprenant le Président et les élus en charge de domaines en lien avec les projets. Ces comités de pilotage assurent aux élus référents une appropriation des dossiers aux fins de prise de décision. Ces comités sont préparés par les pilotes des projets très en amont par le biais de réunions techniques associant les différents services impactés par les projets et les élus référents. Les outils utilisés sont ceux relatifs à la planification (diagramme), au contrôle (tableau de bord) et au partage de données (plate-forme d'échange).

La transversalité

Au sein de Haut Bugey Agglomération, les projets sont parfois menés de façon thématique au sein d'une même direction. Cependant, la taille de la structure permet de faire partager un projet transversal, mettant en lien différentes directions. L'ouverture à la transversalité progresse dans une structure récente qui doit trouver un fonctionnement à la mesure de sa taille et de ses missions. La tendance est à la création de mission ou groupe de travail pour éviter le cloisonnement des compétences.

L'évaluation

Les démarches engagées par le territoire, comme l'élaboration du schéma de cohérence territorial (SCoT), le plan local d'urbanisme intercommunal et de l'habitat (PLUiH) ou encore le plan climat-air-énergie territorial (PCAET) prévoient systématiquement une évaluation continue en cours et en fin de programme. Si les projets et démarches font l'objet d'évaluation, il faut exploiter ces évaluations afin de capitaliser les informations au sein de la collectivité.

La démarche de l'amélioration continue

Les politiques conduites par Haut Bugey Agglomération (SCoT, PLUiH, PCAET, schémas directeurs etc...) font toutes l'objet d'un état des lieux initial et d'un diagnostic permettant d'établir le chemin à parcourir pour remplir les objectifs fixés par les élus. Ces démarches mises en œuvre par le territoire participent pleinement à la démarche d'amélioration continue au sein du Haut Bugey.

PARTIE 4

Intégration du développement durable dans les politiques conduites par Haut-Bugey Agglomération

Développement Économique / Aménagement

Les problématiques sociales et économiques sont des constantes sur lesquelles les élus et techniciens sont fortement engagés depuis la création de l'EPCI en 2014. Le principe du développement durable se diffuse progressivement au sein des champs de compétences de la collectivité par :

- le renforcement des missions transversales liées au PCAET
- l'intégration des problématiques énergie et climat dans les outils de planification tels que le PLUiH et le SCoT

Constructions, habitat

La prise en compte de la problématique énergétique dans tous les projets de réhabilitation lourde dans l'habitat social (baisse des consommations, baisse des loyers) est un levier important de l'intégration du développement durable.

Déplacements, transports et infrastructures

Au cœur de la qualité de vie des habitants du territoire, la chaîne des déplacements est un enjeu à multiples dimensions. L'objectif d'une mobilité solidaire, entre les différents acteurs du territoire mais également entre les différents modes de déplacement, permet de développer une offre de transport en commun performant et accessible. Afin de garantir l'accès et l'attractivité des communes du territoire, les réflexions se poursuivent autour d'options de mobilité plus respectueuses de l'environnement.

Eau et Assainissement

Depuis le 1^{er} janvier 2018, Haut-Bugey Agglomération exerce pleinement les compétences relatives aux services de l'eau et de l'assainissement. L'intégration du développement durable se traduit par :

- l'amélioration constante du process de production et de distribution de l'eau potable pour diminuer les consommations d'énergie (variateurs de vitesse sur les pompes, remplacement d'équipement énergivores),
- l'amélioration constante du rendement du réseau avec un taux de renouvellement accru,
- la mise en conformité des périmètres de protection de la ressource en eau,
- l'amélioration du process des stations d'épuration et des performances des réseaux associés.

Déchets

La collecte, le traitement des déchets ménagers et les collectes sélectives sont assurés en régie et en prestation de service sur le territoire du Haut Bugey. Ce service comprend également les déchetteries fixes et mobiles qui permettent le recyclage vers l'ensemble des filières existantes et le suivi pour une durée de trente ans de l'installation de stockage des déchets non dangereux fermée depuis le 31 décembre 2016.

La charte forestière de territoire (CFT) a été instaurée par la loi d'orientation forestière de juillet 2001 (article L.12 du Code forestier). Il s'agit d'un outil de nature contractuelle, mis en œuvre à l'initiative des acteurs locaux et, en premier lieu, des élus. Elle consiste à analyser la place de la forêt et de la filière bois au sein d'un territoire, afin de bâtir un projet partagé, faisant de la forêt et du bois un levier de développement local. Elle repose sur une démarche de concertation entre les acteurs concernés par la forêt et la filière bois du territoire, offreurs et demandeurs de biens et de services rendus par la forêt. Elle se concrétise avec la mise en œuvre d'un programme d'actions pluriannuel.

Développement rural

Programme LEADER

Au niveau local, le diagnostic, la stratégie et le programme d'action sont élaborés par un Groupe d'Action Locale (GAL), organe composé de personnes publiques (élus, membres d'établissement publics) et privés (associations, entreprises, collectif de citoyens). Ce programme permet de financer des projets bénéficiant aux territoires connaissant les problématiques du monde rural. Le Haut-Bugey a été sélectionné par un appel à projet régional pour bénéficier de ces fonds disponibles jusqu'en 2023. Pour le Haut-Bugey, la stratégie retenue est : « vitalité sociale dans les territoires ruraux ». Ce titre soutient des actions permettant de renforcer l'économie locale, les moyens d'échanges, la cohésion sociale. Ainsi, 1.7 millions d'euros de fonds européens sont confiés au GAL qui sélectionne les projets potentiels au moyen d'un comité de programmation, réuni régulièrement.

